

# Des négriers suisses en Amérique du sud

Parti de Morges en 1823, Marc Warnery émigre en Guyane hollandaise (aujourd'hui Surinam). Il y écrit quarante lettres à ses parents qui relatent ses activités de planteur de cannes à sucre entouré d'esclaves noirs. «Seul au milieu de 128 Nègres» narre cette saga authentique qui fait l'objet d'un livre fraîchement sorti de presse.

«Le planteur qui cultive le sucre a 200 têtes de nègres dont 60 hommes et 65 femmes en état de travailler, mais il en faut pour le service du jardin, de la maison, des négrieres. De sorte que le nombre de ceux qui vont travailler n'est réellement que de 80 à 82, déduction faite des malades que l'on peut

évaluer à dix par jour, principalement affectés d'ulcères aux jambes qu'ils cherchent à entretenir aussi longtemps qu'ils peuvent afin de ne pas travailler...» Le jeune Morgien a 27 ans quand il relate à ses proches restés au pays ses conditions d'existence dans une plantation de cannes à sucre proche de Parama-

ribo, la capitale de la Guyane hollandaise (aujourd'hui Surinam). Fils d'une bonne famille vaudoise frappée par la récession et la fin du pouvoir bernois au lendemain des guerres napoléoniennes, Marc Warnery gagne Amsterdam par le Rhin. Il traverse ensuite l'Atlantique sur un vaisseau à trois mâts en

**Carte**  
Plantations de la colonie néerlandaise du Surinam, dessinée par Alexandre de Lavaux en 1737, gravée par Hendrik de Leth, publiée en 1758.

compagnie d'autres émigrés suisses partis chercher fortune au-delà des mers.

A l'arrivée, la première impression de la capitale Paramaribo («une ville tout en bois avec des maisons bien peintes et bien aérées») n'est pas des plus optimistes hormis les cris des singes et des perroquets. Un choc culturel pour ce bon calviniste: «Ce qui me parut assez désagréable, c'est de voir toujours des gens à moitié nus, soit femmes ou hommes, qui servent à table, et de ne pouvoir rien faire soi-même: on a besoin d'un peu d'eau pour se laver les mains, il n'y a qu'à la prendre, cela ne convient pas; il faut appeler un nègre qui vous fait attendre longtemps, ou qui fait très mal ce qu'on lui demande, plutôt que de se servir soi-même.»

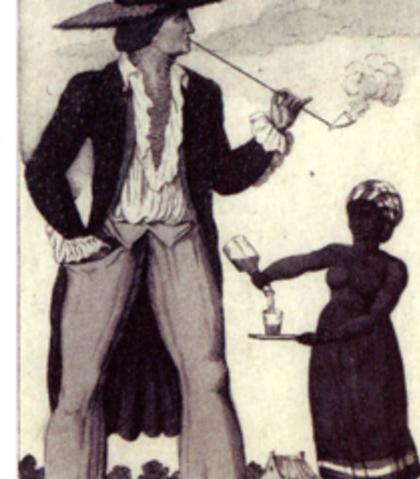
### La rude vie d'esclave

Dans sa plantation de cannes à sucre, Marc Warnery exerce la fonction de «blanc-officier», celle de l'Européen qui règne sur une armée d'esclaves noirs astreints aux tâches les plus rudes. «Les nègres esclaves ne portent pas de souliers et il y a beaucoup de gens de couleur libres qui vont pieds nus, trouvant cela plus commode, relate le jeune émigré. Lorsqu'un nègre est accoutumé à faire quelque chose, il la fait bien, mais il ne faut pas lui en faire changer de manière, car tout est routine chez lui (...) Ce sont des êtres qui travaillent le moins qu'ils peuvent et n'obéissent que par la force» Les enfants sont aussi réquisitionnés: «Il y en a plusieurs qui font plus de besogne que des nègres forts et robustes». La nourriture de ces esclaves ne coûte pas cher: on leur distribue tous les huit jours un régime et demi de bananes ou de l'orge. Le sel est à discrétion et, tous les trois mois, on leur donne une certaine quantité de tabac, poissons et viande salée. «Ces deux derniers articles sont dévorés de suite, les nègres ne pensant jamais au lende-

main, relève notre ethnologue d'occasion. Leur langage n'est pas celui d'Afrique, ni celui des Indiens, c'est un assemblage de mots anglais et hollandais mêlés de quelques mots de français.

Marc Warnery a traversé l'Atlantique avec un nommé Guignard, menuisier-ébéniste à Aubonne: «Il avait moins que rien, mais connaît bien son métier. Depuis deux mois, il prend son essor. A mesure qu'il gagnera, il sera à même d'augmenter sa fortune, il louera ou achètera des nègres, et, sur chaque nègre, il gagnera tant par jour. De sorte que, plus il en a, plus il gagnera». Neuf esclaves doivent sarcler une acre de canne (5200 m carrés) et entourer de terre chaque souche. Mais l'esclavage commence à périlcliter dans cette partie d'Amérique du sud: on a fait des règlements contre l'achat des nègres, qui en empêche complètement l'introduction, explique l'émigré à sa famille suisse: «Il y a des peines très graves et flétrissantes pour quiconque est convaincu d'avoir acheté ou vendu un nouveau nègre. Les naissances et morts doivent être constatées chaque mois (...) de sorte qu'il est plus que probable que, dans dix ans, cette colonie n'existera plus ou sera si insignifiante qu'il ne s'y fera plus d'affaires».

Marc Warnery relativise les souffrances endurées par ses esclaves: «Un soldat est bien plus maltraité qu'un nègre. La plupart de mes nègres n'ont pas reçu de coups de fouet, car il est défendu sous peine de grosses peines de le frapper ou faire frapper avec un bâton». Il relate quand même le cas d'une de ses esclaves enceintes depuis onze (!) mois et qui ne fait rien depuis six mois: «Pour punition elle recevra 60 coups, ou elle passera huit jours assise les pieds dans un bois (cacan) pour l'empêcher de sortir». La dernière lettre de Marc Warnery date du 30 août 1835. Le jeune planteur est fauché par les fièvres à 39 ans. **Olivier Grivat**



## Des lettres rachetées à un antiquaire genevois

Malgré son absence de passé colonial et son éloignement des mers, la Suisse n'a pas échappé au phénomène de l'esclavage par le biais d'émigrés ou d'entreprises multinationales avant l'heure. «Au Surinam, il y avait des plantations, dirigées par des Suisses, qui s'appelaient «Helvetia» ou «La Liberté», constate le politicien et cabaretiste alémanique Hans Fässler. En matière de domaine colonial, il cite le «Puryburg» qu'un Pury de Neuchâtel créa en Virginie. L'un de ses fils périt lors d'une émeute d'esclaves.

L'ouvrage publié par les Editions d'en bas\* sur la base de lettres anciennes rachetées à un antiquaire genevois par la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne ajoute un chapitre à ce passé méconnu.

Ce très rare témoignage en français sur cette ancienne colonie hollandaise donne parfois des détails cruels. Après l'incendie des quartiers commerçants de Paramaribo en 1832 et l'arrestation de cinq à six indigènes, le récit du Vaudois relate que «le Tribunal Suprême les a condamnés, trois à être brûlés vifs et les autres à être pendus sur les lieux de leur délits». Détail sordide: l'un des meneurs aurait survécu 13 minutes à son supplice: «Cette sentence qui paraîtra affreuse chez tout peuple civilisé était cependant nécessaire, quand on considère combien peu de blancs nous sommes ici, que nous avons affaire à des êtres sans instruction, presque bruts, dont tout sentiment de l'âme est inconnu, et qui ne sont sensibles qu'aux peines physiques» commente le jeune planteur vaudois.

\*www.enbas.ch

